

### Nous attribuons les terres acquises dans la transparence et l'équité.

Nous vendons à des candidats, privés ou publics, porteurs de projets ruraux, agricoles ou d'aménagement foncier.

Notre but n'est pas de faire du profit mais de sélectionner des projets qui s'inscrivent dans nos différentes missions d'intérêt général et dans les politiques locales. C'est ce projet qui est choisi et non le plus offrant.

### COMMENT GARANTIR CETTE TRANSPARENCE ET INTÉGRITÉ ?

- 1. NOUS LANÇONS UN APPEL À CANDIDATURES** pour ouvrir la vente à tous les porteurs de projets potentiels.
- 2.** Chacun peut contacter la Safer de sa région pour se porter acquéreur et monter son dossier.
- 3. Nous accompagnons tous les candidats** dans l'élaboration de leur dossier sans arbitrage préalable.
- 4. Toutes les candidatures sont présentées** et examinées par le comité technique départemental (placé sous le contrôle du conseil d'administration et des représentants de l'Etat). Ce comité est consultatif et émet des avis motivés.
- 5.** Le candidat retenu doit être agréé par nos deux commissaires du gouvernement.
- 6. Nos opérations sont systématiquement assorties d'un cahier des charges engageant le candidat retenu sur une durée de 10 à 30 ans.**

### QU'EST CE QU'UN COMITÉ TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL ?

Le **comité technique départemental** est le parlement du foncier. Dans chaque département, il est composé d'une quinzaine à une trentaine de membres représentant l'agriculture, l'administration, le monde économique, l'environnement, les collectivités territoriales...

#### Le comité émet un avis sur les projets des candidats en respectant des critères précis :

- ✓ Les priorités légales et les politiques publiques : l'installation des agriculteurs, l'intérêt économique social et environnemental de l'opération.
- ✓ Le projet et son porteur : sa situation familiale, sa capacité financière d'acquiescer le bien et de le gérer, l'existence de revenus non agricoles, ses compétences professionnelles.



**Nous veillons sur le marché foncier pour assurer son équité**

### QUE PROPOSONS-NOUS POUR...

#### LES PORTEURS DE PROJETS

- ✓ Une égalité des chances (appel à candidatures ouvert à tous)
- ✓ Un accompagnement de A à Z (accueil, écoute, suivi)
- ✓ Un traitement équitable (tous les dossiers sont étudiés)
- ✓ Une sécurité juridique
- ✓ Des solutions personnalisées
- ✓ La garantie d'un prix juste

#### LES COLLECTIVITÉS

- ✓ Une mise à disposition d'outils d'aide à la décision ([www.vigifoncier.fr](http://www.vigifoncier.fr))
- ✓ Une médiation et concertation avec le monde agricole et les autres acteurs des territoires
- ✓ Des installations d'actifs en milieu rural développant le tissu économique
- ✓ Des projets privés et publics dans les territoires et dans le respect de l'intérêt général

#### LES CITOYENS

La préservation de :

- ✓ l'agriculture, dynamique et diversifiée
- ✓ l'autonomie alimentaire de la nation (qualité et proximité de l'alimentation)
- ✓ l'économie locale (création d'emplois, installation de porteurs de projets ruraux, d'infrastructures...)
- ✓ l'environnement, des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages

### Plus d'infos ?

#### Rendez-vous sur nos sites internet !

- ✓ [safer.fr](http://safer.fr) et les sites régionaux des Safer
- ✓ [le-prix-des-terres.fr](http://le-prix-des-terres.fr)
- ✓ [proprietes-rurales.com](http://proprietes-rurales.com)
- ✓ [vigifoncier.fr](http://vigifoncier.fr)

Conception, réalisation :  
Service communication de la FNSafer  
91 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

#### Et sur nos réseaux sociaux !



Photos :  
© Adobe Stock, © Karim Brusseleers  
Publication réalisée sur papier recyclé

# Nous sommes les Safer.



Foncièrement engagés,  
foncièrement humains.



Nous sommes présents dans chaque région de France pour contribuer à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural.

Nous créons le lien et devenons partenaires de tous les acteurs de la terre, utiles à ceux qui la cultivent, ceux qui y élèvent la vie, ceux qui la façonnent, ceux qui l'habitent.

## Notre statut.

Nous sommes nées d'une volonté partagée des pouvoirs publics et des acteurs du territoire en 1960.

Nous sommes des sociétés anonymes de droit privé, sans but lucratif en charge de missions de service public, contrôlées et sous la tutelle des ministères en charge de l'agriculture et des finances.

Notre action est soumise à un contrôle de l'État.

Aujourd'hui, nous sommes 17 Safer régionales qui adhèrent toutes à la Fédération Nationale des Safer dont le siège est à Paris.

## Notre réseau.

### NOS PROFESSIONNELS SUR TOUT LE TERRITOIRE



### NOS PARTENAIRES SUR LE TERRAIN

Élus, Collectivités, Chambres d'agriculture, Notaires, ...

## Notre gouvernance.

Pour répondre à l'évolution du monde agricole et rural et garantir l'intérêt général, notre gouvernance a été reformée par la loi régulièrement.

Dans chaque Safer, le conseil d'administration se compose de trois collèges équilibrés en nombre :

- toutes les organisations professionnelles agricoles représentatives,
- les collectivités territoriales,
- les autres acteurs du territoire rural.

Nos comités techniques consultatifs réunissent tous les acteurs locaux de l'espace rural pour intégrer les enjeux de notre environnement et les spécificités de chaque territoire.

Cette composition large et représentative est la force de notre groupe et assure son intégrité. **Dans le cadre de ces instances, toutes les décisions sont prises de façon collégiale puis validées par l'État.**

## Notre raison d'être.

Le foncier est une ressource rare, un bien stratégique, support de tous les projets et garant de notre souveraineté alimentaire.

Nous devons veiller à le protéger, le réguler et le partager !

NOUS SOMMES LE SEUL ACTEUR MULTIFONCTIONNEL DE NOTRE ÉCOSYSTÈME AVEC POUR FONDEMENT :

- LA TRANSPARENCE sur la réalité des prix et sur nos transactions.
- LE CONTRÔLE pour lutter contre la spéculation et l'accaparement.
- L'ORIENTATION pour permettre aux porteurs de projets d'accéder au foncier, donner la voix aux territoires, assurer la prise en compte de tous les enjeux.

## Nos missions.

En qualité d'opérateur foncier, l'Etat nous a dotées de 4 missions d'intérêt général prévues par le code rural et de la pêche maritime.

### DYNAMISER L'AGRICULTURE ET LA FORÊT

- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs.
- Aider des exploitants à consolider leurs exploitations.
- Préserver l'usage des terres agricoles.
- Restructurer et transmettre les forêts pour mieux produire.

### AGIR EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Préserver les paysages et les ressources naturelles.
- Lutter contre les risques naturels et les risques d'inondation.
- Contribuer à la diversité des systèmes de production et favoriser toutes les pratiques respectueuses de l'environnement.

### ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Guider les collectivités dans leurs réflexions et actions foncières dans un contexte de sobriété.
- Apporter aux collectivités les outils opérationnels pour répondre aux enjeux à venir.
- Apporter des solutions foncières aux porteurs de projets.

### RÉGULER LE MARCHÉ FONCIER RURAL ET ASSURER LA TRANSPARENCE DES PRIX

- Assurer l'observation foncière, la veille foncière et la transparence du marché.
- Alerter les pouvoirs publics et leur fournir des indicateurs nationaux.
- Transmettre aux collectivités les informations sur les mouvements fonciers.

## Nos actions.

En France, nous avons sous nos pieds 64 400 000 hectares de possibilités et devant nous un monde en transition.

Face à ces enjeux, comment aménager durablement le territoire ?

Notre métier est d'intervenir sur l'ensemble du territoire, sur le marché foncier rural, en toute transparence **pour accompagner la vente, l'achat et la location des terres, forêts, exploitations agricoles et biens ruraux.**

Nous jouons un rôle pivot pour :

- le développement de l'agriculture et de la forêt en France,
- le renouvellement des générations,
- la régulation et la maîtrise du marché foncier rural,
- le développement local des territoires agricoles et ruraux,
- la préservation de l'environnement.

## Nos achats.

90 % des achats → À L'AMIABLE

Nous achetons à l'amiable auprès des propriétaires, des biens ruraux, des terres, des exploitations agricoles et forestières dans le but de les revendre. Cette démarche à l'amiable est notre principal moyen d'acquisitions.

COMMENT ? Les propriétaires de terres, agriculteurs, opérateurs publics, notaires et les collectivités nous contactent directement pour connaître le prix de leur bien, les conditions de vente et nous demandent de les accompagner dans cette démarche.

Moins de 1 % des ventes en zone rurale → PAR VOIE DE PRÉEMPTION

Les notaires nous informent de tous les projets de vente de biens agricoles et forestiers. C'est une obligation légale. Nous disposons alors d'un droit de préemption. Nous utilisons ce droit en toute transparence pour orienter le foncier, réguler les prix, protéger l'agriculture et l'environnement **au bénéfice des collectivités, opérateurs publics, agriculteurs, particuliers.**

COMMENT ? C'est une prérogative de politique publique justifiée par nos missions d'intérêt général. **Elle est très contrôlée.** Nous devons, pour les préemptions, avoir l'autorisation de nos deux commissaires du gouvernement, représentants des ministères en charge de l'agriculture et des finances.